



PREFECTURE LOIR- ET- CHER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 4 - JANVIER 2012

SOMMAIRE

41 - Préfecture de Loir- et- Cher

Arrêté N °2012005-0014 - Arrêté préfectoral portant révision du schéma
départemental d'accueil des gens du voyage

..... 1



PREFECTURE LOIR- ET- CHER

Arrêté n °2012005-0014

**signé par Le Préfet
le 05 Janvier 2012**

41 - Préfecture de Loir- et- Cher

Arrêté préfectoral portant révision du schéma
départemental d'accueil des gens du voyage



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Cabinet

ARRETE N°

portant révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le préfet de Loir et Cher

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage ;

Vu le décret n°2001-568 du 29 juin 2001 relatif aux collectivités et organismes gérant des aires d'accueil des gens du voyage et modifiant le code de la sécurité sociale et le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 28 aout 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du Voyage.

Vu l'arrêté préfectoral n°02-5267 du 30 décembre 2002 portant adoption du schéma départemental d'accueil des gens du voyage modifié par arrêtés préfectoraux n°04-0703 du 18 février 2004, 2004-365-6 du 30 décembre 2004, 2005-342-7 du 8 décembre 2005 et 2007-269-6 du 26 septembre 2007

Vu l'avis favorable émis par la commission départementale consultative des gens du voyage lors de sa séance du 1er juillet 2011,

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher en date du 23 décembre 2011,

Arrête :

Article 1^{er} :

Les implantations des aires d'accueil ainsi que le nombre de places correspondant aux orientations du schéma départemental sont les suivants (les lignes grisées correspondent aux aires qui, à la date du présent arrêté, restent à mettre en service) :

| | Collectivités territoriales en charge des réalisations | Localisation des aires | Nombre de places |
|----------------------------------|--|------------------------|------------------|
| Vendômois | CC du Pays de Vendôme | Vendôme | 26 |
| | CC du Vendômois rural | Naveil | 12 |
| | CC du Pays de Ronsard | Montoire sur le Loir | 24 |
| | CC du Haut Vendômois | Fréteval | 12 |
| | CC des Collines du Perche | Sargé sur Braye | 12 |
| | CC des Coteaux de la Braye | Savigny sur Braye | 4 |
| Vallée de la Loire | Agglopolys | Vineuil | 44 |
| | | Chaussée Saint Victor | 16 |
| | CC de la Beauce ligérienne | Mer | 24 |
| | CC du Pays de Chambord | Saint Laurent Nouan | 12 |
| | CC Beauce-Val de Cisse | Onzain | 24 |
| | CC du Controis | Contres | 20 |
| Sologne | CC Coeur de Sologne | Lamotte Beuvron | 12 |
| | | Nouan le Fuzelier | 12 |
| | CC de la Sologne des Rivières | Salbris | 30 |
| Val de Cher Romorantinois | Romorantin-Lanthenay | Romorantin-Lanthenay | 36 |
| | CC du Cher à la Loire | Chissay en Touraine | 28 |
| | CC de Val de Cher – Saint Aignan | Saint Aignan | 20 |
| | | Noyers sur Cher | 20 |
| | Selles-sur-Cher | | 16 |
| | Gièvres | | 16 |
| Loir-et-Cher | | | 420 |

Article 2 :

Les implantations des aires de grands passages ainsi que le nombre de places correspondant aux orientations du schéma départemental sont les suivants (les lignes grisées correspondent aux aires qui, à la date du présent arrêté, restent à mettre en service) :

| Localisation | Nombre d'aires |
|---------------------------------|----------------|
| Agglomération de Vendôme | 1 |
| Agglomération de Blois | 1 |
| Val de Cher | 1 |
| Sologne | 1 |

Article 3 :

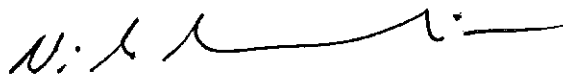
La réalisation de 10 terrains familiaux locatifs par arrondissement, destinés aux sédentaires et réalisés par les collectivités, pourra être engagée avec sollicitation d'une aide financière de l'Etat pour l'investissement.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets des arrondissements de Vendôme et de Romorantin-Lanthenay, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des personnes, l'inspecteur d'académie, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale, la déléguée territoriale de l'agence régionale de la santé, le commandant du groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur de la caisse d'allocations familiales, le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie, et les maires du département, ainsi que les présidents de communautés de communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Blois, le 05 JAN. 2012

Le préfet



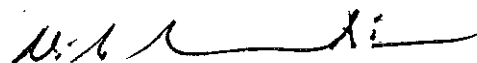
Nicolas BASSELIER

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL APPROUVANT
LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE REVISE.

du :

FICHES ACTIONS

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER

LA DEMARCHE

Dans le cadre de la révision du schéma, cinq groupes thématiques ont été créés pour au moins une réunion de travail en février/mars 2011, puis le 5 avril 2011 lors de la réunion formelle de consultation des acteurs locaux ; les thèmes concernent la gestion des aires, la sédentarisation des gens du voyage, l'accompagnement social et professionnel, la santé, et la scolarisation et la lutte contre l'illettrisme.

L'objectif de ces groupes de travail était, sur la base du diagnostic, de traduire les besoins en orientations ou en actions à mener dans les six prochaines années avec identification des ressources à mobiliser. Ces groupes de travail ont été constitués et animés par les différents pilotes : la direction départementale des territoires pour la gestion et la sédentarisation, le conseil général pour l'accompagnement social, la délégation territoriale de l'agence régionale de santé pour la santé et l'inspection académique pour la scolarisation/lutte contre l'illettrisme.

Les travaux de ces groupes ont abouti à la production de fiches actions de format homogène et relues par les membres du comité de suivi (DDT, cabinet préfecture, police nationale, gendarmerie, DT41-ARS, inspection académique et conseil général) mis en place à l'occasion de la révision du schéma.

Outre la restitution en fin de séance du 5 avril 2011 des travaux des ateliers, ces fiches ont été validées par les membres de la commission consultative des gens du voyage en juin 2011.

Chaque fiche fera l'objet d'un suivi en continu, à l'appui des séances de CCGDV ; le recueil complet vise à guider l'action en faveur des gens du voyage dans le Loir-et-Cher pour les 6 années à venir.

LISTE DES FICHES ACTIONS PAR THEME

THEME : GESTION DES AIRES PERMANENTES

- fiche n° Ge1 : harmoniser la gestion des aires sur l'ensemble du département
- fiche n° Ge2 : créer une synergie entre gestionnaires d'aire d'accueil
- fiche n° Ge3 : faciliter l'orientation des familles itinérantes
- fiche n° Ge4 (commune avec la fiche santé n°S2) : recommandations en matière d'équipement des aires d'accueil

THEME : SEDENTARISATION

- fiche n° Se1 : identifier des référents gens du voyage au sein des services de l'Etat
- fiche n° Se2 : connaître les besoins des gens du voyage
- fiche n° Se3 : aider à l'émergence de projets de sédentarisation
- fiche n° Se4 : améliorer la compréhension mutuelle habitants et gens du voyage

THEME : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

- fiche n° Ac1 : communiquer sur le rôle des acteurs et leur domaine d'actions
- fiche n° Ac2 : domiciliation des gens du voyage
- fiche n° Ac3 : accompagnement de proximité
- fiche n° Ac4 : accès à l'emploi

THEME : SANTE

- fiche n° Sa1 : faciliter l'accès aux soins et à la prévention
- fiche n° Sa2 (commune avec la fiche gestion n°4) : recommandations en matière d'équipement des aires d'accueil
- fiche n° Sa3 : créer un répertoire des structures de soins et de prévention en matière de santé
- fiche n° Sa4 : faciliter l'accès aux droits de l'assurance maladie

THEME : SCOLARISATION ET LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

- fiche n° Sc1 : inscription et fréquentation scolaire
- fiche n° Sc2 : maîtrise des compétences de base et personnalisation des parcours
- fiche n° Sc3 : favoriser la scolarisation précoce et la fréquentation du collège

GESTION DES AIRES

FICHE ACTION n°Ge1 : Harmoniser la gestion des aires sur l'ensemble du département

| | |
|--|---|
| Justification de l'action | <p>Les règlements intérieurs sont souvent différents pour des prestations identiques (mêmes types d'aménagement d'aires).</p> <p>Les différents tarifs et réglementations peuvent sembler compliqués ou injustifiés aux gens du voyage.</p> |
| Objectifs généraux | Poursuivre l'harmonisation des règles et des tarifs |
| Public ciblé | Les gestionnaires des aires d'accueil |
| Pilote(s) | Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance |
| Partenaires | Forces de l'ordre Collectivités AMF |
| Lieux d'intervention | Les aires d'accueil de tout le département |
| Description des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le groupe de travail dédié au sein du Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance pour harmoniser les interventions de la force publique. • Inciter à uniformiser les tarifs et les règlements des aires. • Réfléchir au mode d'actualisation des tarifs |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | <p>Niveau d'homogénéité des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tarifs des aires d'accueil • règlements des aires d'accueil <p>Présentation en CCGDV de suggestions en matière d'actualisation des tarifs</p> |
| Échéancier | <p>1^{er} bilan de l'uniformisation des tarifs en 2011</p> <p>Actualisation annuelle des tarifs</p> |

GESTION DES AIRES

FICHE ACTION n°Ge2 : Créer une synergie entre gestionnaires d'aire d'accueil

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | Les agents d'accueil viennent d'horizons divers et ont des niveaux de formation différents. Les agents d'accueil vont au-delà de leur mission de gestion et constituent une aide au quotidien pour les voyageurs. |
| Objectifs généraux | Développer la mise en réseau des gestionnaires et de leurs interlocuteurs |
| Public ciblé | Les gestionnaires des aires d'accueil |
| Pilote(s) | Le ou les pilotes seront à identifier pour répondre à ce besoin exprimé lors de l'étude : un gestionnaire des aires d'accueil paraît le plus opportun, le contraire créant le risque de s'immiscer dans l'activité propre à chaque entreprise. |
| Partenaires | Associations gestionnaires des aires d'accueil |
| Lieux d'intervention | Les aires d'accueil |
| Description des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la formation homogène des gestionnaires pour sensibiliser les personnels chargés de l'accueil sur le mode de vie et les conditions de vie des voyageurs • Créer un dispositif de mise en relation des agents d'accueil (type club) • Faciliter l'accès des agents d'accueil au site internet national des gens du voyage |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Le nombre de formations suivies par an et par gestionnaire La création d'un dispositif de rencontre des agents d'accueil, et le nombre de réunions annuelles |
| Échéancier | Bilan au plus tard 2017 |

GESTION DES AIRES

FICHE ACTION n°Ge3 : Faciliter l'orientation des familles itinérantes

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | Les gestionnaires n'ont pas toujours d'information concernant les places disponibles sur les aires notamment lorsque la leur est complète (période hivernale). |
| Objectifs généraux | Développer la mise en réseau des gestionnaires et de leurs interlocuteurs |
| Public ciblé | Les gestionnaires des aires d'accueil |
| Pilote(s) | De fait, à ce jour, le médiateur (M. Bouland – Tsigane Habitat) tient ce rôle sans que cela soit prévu au cahier des charges. Il faudrait ajouter 2 ou 3 personnes référentes |
| Partenaires | Forces de l'ordre Préfecture AMF Collectivités locales |
| Lieux d'intervention | Les aires d'accueil |
| Description des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Créer un dispositif de mise à jour des places disponibles sur les aires d'accueil avec diffusion au niveau départemental (accès internet ? s'appuyer sur la télégestion existante, malgré la diversité des systèmes ? numéro de téléphone unique pour les coordinateurs ?) • Identifier des personnes référentes • La préfecture étudiera la possibilité d'obtenir des subventions via la DETR, par exemple. |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | La mise en place d'un outil La fréquence de mise à jour de l'outil La fréquence de connexions |
| Échéancier | Étude par la préfecture des subventions DETR pour dotation en 2012 |

GESTION DES AIRES (Fiche commune avec SANTE)

FICHE ACTION n°Ge4 (Fiche commune Santé n°Sa2) : Recommandations en matière d'équipement des aires d'accueil

| | |
|--|---|
| Justification de l'action | Divers problèmes liés à l'équipement des aires d'accueil ont été rapportés (moyens de chauffage des blocs sanitaires inadaptés, piratage de l'eau des sanitaires, manque d'espaces ombragés, absence de local pour le régisseur...). Or la qualité de l'habitat est un élément déterminant de santé pour son occupant et un élément essentiel d'intégration sociale. |
| Objectifs | Améliorer la santé des résidents en améliorant leurs conditions de vie sur les aires d'accueil. Réaliser des actions de prévention du saturnisme infantile lié aux activités éventuelles de ferrailage des adultes. Réaliser une enquête par la DT41-ARS, en lien avec les gestionnaires et les collectivités locales, sur 5 aires d'accueil du département, pendant les périodes hivernale et estivale. Réaliser des travaux d'amélioration. <u>Nota</u> : les maîtres d'ouvrage concernés ont exprimé en réunion formelle de consultation du 5 avril 2011 leurs fortes réserves quant à la réalisation de travaux, la gestion quotidienne des aires créant déjà des déficits financiers. |
| Public ciblé | Gens du voyage situés sur les aires d'accueil |
| Pilote(s) | DT41-ARS pour la phase d'enquête sur l'échantillon d'aires. Chaque collectivité maître d'ouvrage d'aire d'accueil pour les travaux qu'elle décidera |
| Partenaires | DT41-ARS, gestionnaires |
| Lieux d'intervention | Aires d'accueil du département |
| Description des modalités des actions | Réaliser une enquête sur un échantillon d'aires pour : <ul style="list-style-type: none"> • évaluer l'adéquation des équipements présents avec les besoins de confort et de sécurité attendus, • évaluer les performances des équipements en place (chauffage, eau...), • rentabiliser au mieux les équipements et aménagements, • diminuer le coût des fluides supportés par les gens du voyage, • faire des préconisations pour les nouvelles aires ou lors de travaux des aires existantes pour limiter les frais de fonctionnement des collectivités tout en conservant les garanties sanitaires. <p>Les pistes de réflexion : économie d'eau (économiseur, état des joints), économie d'énergie (ampoule basse consommation, minuteur, calorifugeage des tuyaux, détartrage des ballons d'eau chaude sanitaire, isolation des blocs sanitaires)</p> |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Nombre d'aires auditées. Nombre et types d'évolutions potentielles relevées. Rédaction d'une fiche conseil proposant notamment des pistes d'amélioration ou d'optimisation des performances des installations existantes. Nombre d'aménagements, par famille de travaux, effectués par an par les maîtres d'ouvrage des aires. |
| Échéancier | Audits avant 2013 |

SEDENTARISATION

FICHE ACTION n°Se1 :

Identifier des référents « Gens du voyage » au sein des services de l'Etat

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | Les élus sont quelquefois limités dans leurs actions par leur méconnaissance des outils à leur disposition. |
| Objectifs généraux | Orienter les élus pour leur permettre d'engager des actions de sédentarisation |
| Public ciblé | Les collectivités locales |
| Pilote(s) | DDT |
| Partenaires | ARS Conseil Général Associations |
| Lieux d'intervention | Le département |
| Description des modalités des actions | Disposer dans les services de l'Etat d'une (ou deux) personnes référentes qui mettra à disposition les ressources et contacts utiles aux démarches engagées par une collectivité locale. |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Nommer et faire connaître la ou les personnes référentes Nombre de sollicitations de la ou des personnes référentes par les collectivités locales |
| Échéancier | Nommer cette ou ces personnes référentes en 2011 |

SEDENTARISATION

FICHE ACTION n°Se2 : Connaître les besoins des gens du voyage

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | La sédentarisation sur des terrains privés non constructibles entraîne une installation dans des conditions d'habitat indécents (sans eau ni électricité). Des besoins de sédentarisation ont émergé des enquêtes réalisées. |
| Objectifs généraux | Affiner la connaissance des besoins des GDV en passant par leur rencontre |
| Public ciblé | Les gens du voyage |
| Pilote(s) | ARS pour l'habitat insalubre |
| Partenaires | Conseil Général DDT DDCSPP CAF Collectivités Régisseurs Associations ADIL Anah Ordre des notaires |
| Lieux d'intervention | Le département : secteurs de sédentarisation ou d'habitat indécents |
| Description des modalités des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Recenser auprès de chaque famille souhaitant se sédentariser ses besoins • Repérer les situations d'habitat indécents chez les familles issues des GDV et les rencontrer pour affiner les besoins |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Le nombre de familles enquêtées Le nombre de situations d'indécence repérées par an. Le nombre de situations d'indécence résolues par an. |
| Échéancier | Bilan au plus tard 2017 |

SEDENTARISATION

FICHE ACTION n°Se3 : Aider à l'émergence de projet de sédentarisation

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | La sédentarisation sur des terrains privés non constructibles entraîne une installation dans des conditions d'habitat indécents (sans eau ni électricité). Des besoins de sédentarisation ont émergé des enquêtes réalisées. |
| Objectifs généraux | Créer une animation structurée et professionnelle pour résoudre des situations problématiques de familles sédentarisées dans de mauvaises conditions et trouver des solutions aux besoins de sédentarisation non satisfaits. |
| Public ciblé | Les collectivités locales |
| Pilote(s) | ARS pour l'expérimentation |
| Partenaires | Collectivités locales DDT ARS Associations Conseil Général |
| Lieux d'intervention | Secteurs géographiques infra départementaux en fonction des besoins |
| Description des modalités des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif d'aide aux collectivités locales et aux gens du voyage de type MOUS pour faire émerger des solutions spécifiques à chaque famille intéressée (y compris habitats existants en zone non constructible et traitement de l'habitat indécents) avec nécessaire implication des collectivités locales • Pour les types de réponses qui passeraient par des terrains familiaux locatifs et des logements adaptés (PLAI), permettre leur participation financière par l'Etat. • Trouver des solutions adaptées aux cas spécifiques (adaptation des documents d'urbanisme, échanges de terrains, ...). |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Nombre de familles concernées par la mise en place de ce dispositif Nombre de situations résolues |
| Échéancier | Première expérimentation en 2011 par l'ARS, sous réserve de disponibilité des disponibilités budgétaires. |

SEDENTARISATION

FICHE ACTION n°Se4 :

Améliorer la compréhension mutuelle habitants et gens du voyage

| | |
|--|---|
| Justification de l'action | Les gens du voyage pâtissent d'une mauvaise image auprès des sédentaires, et parallèlement, ils ne les comprennent pas et sont méfiants vis à vis d'eux. |
| Objectifs généraux | Améliorer la compréhension mutuelle habitants/gens du voyage |
| Public ciblé | Les habitants et gens du voyage |
| Pilote(s) | Collectivités locales : mairie de Selles sur Cher pour l'expérimentation |
| Partenaires | DDT Associations |
| Lieux d'intervention | Le département : aires d'accueil et secteurs de sédentarisation |
| Description des modalités des actions | Mettre en place des actions de communication auprès des habitants et des gens du voyage (itinérants et sédentaires) pour favoriser leur connaissance mutuelle |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Le nombre d'actions de communication engagées dans l'année |
| Échéancier | Expérimentation de Selles sur Cher en 2011 |

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

FICHE ACTION n°Ac1 : Communiquer sur le rôle des acteurs et leurs domaines d'action

| | |
|--|---|
| Justification de l'action | Les acteurs de terrain, les travailleurs sociaux, les élus, les accompagnateurs spécifiques aux GDV signalent une difficulté récurrente à identifier clairement les acteurs institutionnels compétents selon les problématiques rencontrées. Elles sont le plus souvent complexes et transversales aux champs de compétences affichés par ces institutions |
| Objectifs | Recourir aux bonnes personnes suivant le domaine d'intervention de chacune |
| Public ciblé | GDV, Médiateur Services déconcentrés de l'Etat Conseil général (travailleurs sociaux...) Associations |
| Pilote(s) | (DDCSPP), CG |
| Partenaires | Conseil régional, ARS IA Collectivités territoriales |
| Lieux d'intervention | Département |
| Description des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Produire un répertoire commun des acteurs sociaux concernés et leurs modes d'intervention • Mettre en place un site extranet (recensement des cadres légaux et institutionnels) • Dresser l'inventaire et la cartographie des compétences départementales à l'œuvre par institution et identifier les acteurs concernés avec mise à jour annuelle • Définir le champ d'intervention des actions d'accompagnement notamment social entre travailleurs sociaux et gestionnaires • Indiquer les complémentarités possibles ou existantes • Réfléchir à l'évolution des missions confiées aux uns et aux autres en matière d'accompagnement • Recenser les outils existants |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Nombre de consultations du site extranet |
| Échéancier | Bilan au plus tard 2017 |

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

FICHE ACTION n°Ac2 : Domiciliation des gens du voyage

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | Les accompagnateurs au quotidien des GDV mettent en relief leur difficulté à comprendre les règles en vigueur concernant la domiciliation des GDV. S'agissant d'un point d'entrée incontournable pour l'accès au droit de ce public, ils souhaiteraient que les modalités pratiques de ces règles soient exposées et/ou clarifiées sur le territoire départemental. |
| Objectifs | Homogénéiser les règles de domiciliation |
| Public ciblé | GDV Médiateur Travailleurs sociaux associations Collectivités territoriales |
| Pilote(s) | DDCSPP |
| Partenaires | Conseil général Collectivités territoriales |
| Lieu d'intervention | Collectivités territoriales Services sociaux |
| Description des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier et mettre à jour les règles de domiciliation sur le département et rappeler les règles d'appartenance à un territoire • Définir une procédure de domiciliation applicable à tous les opérateurs du département • Produire des supports d'information à destination des GDV, des travailleurs sociaux et des collectivités territoriales concernées • Mettre en place un service de suivi des courriers pour les GDV |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Nombre de personnes concernées par le suivi du courrier nombre de création de supports nombre de supports diffusés |
| Échéancier | Bilan au plus tard 2017 |

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

FICHE ACTION n°Ac3 : Accompagnement de proximité

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | Les acteurs de terrain pointent comme essentiel de concevoir pour ce public spécifique des interventions de proximité des aires d'accueil, seules capables, à leurs yeux, de maintenir et enrichir dans le temps des liens sociaux avec la communauté des GDV |
| Objectifs | Permettre aux familles l'accès aux actions sociales et culturelles par une mise en confiance |
| Public ciblé | GDV |
| Pilote(s) | Conseil général |
| Partenaires | Gestionnaires des aires d'accueil Associations Médiateur DDCSPP ARS IA Conseil régional Conseil général (travailleurs sociaux...) Collectivités territoriales |
| Lieux d'intervention | Aires d'accueil des GDV existantes ou à créer |
| Description des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Définir un plan d'actions prioritaires au niveau départemental • Favoriser les actions « prioritaires » que sont : 1/ l'accès aux droits, 2/ la lutte contre l'illettrisme, 3/la scolarisation des enfants, 4/ les actions de prévention « santé » • Recenser toutes les actions d'expérimentation à court et moyen terme • Mettre en place des actions qui pourraient faire l'objet d'expérimentation ou de généralisation pour celles déjà en cours d'expérimentation sur le territoire |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Nombre d'actions à engager Nombre d'aires d'accueil concernées |
| Échéancier | Bilan au plus tard 2017 |

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

FICHE ACTION n°Ac4 : Accès à l'emploi

| | |
|--|---|
| Justification de l'action | Les accompagnateurs de terrain relèvent l'inadaptation du système actuel d'accompagnement professionnel des GDV. Le savoir-faire des GDV est essentiellement pratique et de transmission orale. Il y a nécessité d'innover en la matière pour accompagner ceux d'entre eux qui pourraient s'insérer professionnellement compte tenu de leur savoir-faire pratique |
| Objectifs | Permettre aux GDV d'accéder à l'emploi en levant les freins possibles |
| Public ciblé | GDV |
| Pilote(s) | Conseil général |
| Partenaires | DIRECCTE DDCSPP Associations Pôle emploi IAE Conseil général (travailleurs sociaux...) Conseil régional Collectivités territoriales |
| Lieux d'intervention | Collectivités territoriales Services sociaux |
| Description des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir avec les accompagnateurs sociaux et professionnels aux pratiques innovantes ou prioritaires qu'il conviendra de développer ou pérenniser • Élaborer un plan d'actions au niveau départemental basées notamment sur l'acquisition et la valorisation des savoirs et les prioriser • Définir un contenu « type » de l'accompagnement professionnel des GDV • Communiquer sur les possibilités d'emploi (chantier d'insertion, artisanat, emploi saisonnier...) • Favoriser l'accès aux structures professionnelles • Apporter un appui technique au processus d'auto-entrepreneur/création d'entreprises des GDV • Produire un support d'information sur l'emploi à destination des GDV, des travailleurs sociaux et des collectivités territoriales concernées |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Nombre de personnes engagées dans un processus d'emploi Nombre d'actions d'information |
| Échéancier | Bilan au plus tard 2017 |

SANTÉ

FICHE ACTION n°Sa1 : Faciliter l'accès aux soins et à la prévention

| | |
|----------------------------------|--|
| Justification de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Renoncement aux soins et rupture des soins importants chez les personnes vivant dans la précarité. - Les gens du voyage ont besoin d'avoir confiance envers un professionnel de santé pour accepter des soins et des conseils de prévention. - Les expériences révèlent qu'un travail d'approche est nécessaire dans un premier temps sur les lieux de vie ou lors de permanences locales. - Les gens du voyage demandent une réponse simple et concrète. - 60 à 80% des gens du voyage sont illettrés : les actions de prévention doivent se baser sur de la communication verbale ; selon les associations locales, le plus important demeure l'explication orale des mesures de prévention au moyen de supports habituels car leur esprit d'observation et leur mémoire visuelle pallient en partie les lacunes de l'écrit. |
| Objectifs | <p>Développer la prévention, la promotion et l'éducation pour la santé avec les gens du voyage.</p> <p>Mobiliser les gens du voyage autour de la santé, de leurs droits d'accès à l'assurance maladie et de leurs capacités à agir pour leur mieux-être.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler auprès de la communauté et l'accompagner, l'aider à « aller vers » les structures de droit commun. - Instaurer un climat de confiance entre un médiateur de santé (infirmière de santé publique, éducateur...) et les gens du voyage. Mettre en place un temps professionnel « ressource » sur les lieux de vie (période et fréquence fixes). - Identifier les attentes spécifiques, comprendre le mode de vie des gens du voyage afin de répondre à leurs besoins. - Diffuser une information accessible et adaptée. - Inscrire dans le temps des actions de prévention et utiliser une pédagogie adaptée. - Répondre aux besoins de soins primaires, vaccinations, suivi des soins, bilan de santé puis orienter et/ou accompagner vers un service de santé adapté. - Promouvoir des comportements favorables à la santé : salubrité, prévention de la santé, suivi des traitements. <p><i>Recommandation au responsable de projet :</i> <i>Action à développer pour l'ensemble de la famille ou clan familial ; Partir des demandes sur les thèmes de santé, identifier les attentes et y répondre immédiatement (avoir toujours des « actions de préventions prêtes ») ; S'appuyer sur les femmes du voyage et prévoir un accueil des enfants pour leur permettre de participer ; Trouver des biais pour aborder les thèmes (« entrée enfants » par exemple).</i></p> |
| Public ciblé | Gens du voyage situés sur les aires d'accueil. |
| Pilote(s) | Associations, UPASS, PMI et CPEF du Conseil Général, Centre hospitalier, |

| | |
|--|---|
| | centre médico-psychologique, CPAM, MSA, médecins libéraux. |
| Partenaires | Gestionnaires des aires d'accueil : obtenir l'appui des gestionnaires des aires pour obtenir les taux d'occupation des aires, pour fixer les jours de permanence opportuns du médiateur santé, pour mettre en confiance. Travailleurs sociaux. |
| Lieux d'intervention | Aires d'accueil des gens du voyage. |
| Description des modalités des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des actions de formation/sensibilisation de prévention en matière de santé de façon individuelle et/ou en ateliers collectifs sur les aires d'accueil. • Organiser des réunions d'information pour apporter des réponses concrètes sur diverses questions de santé : accidents domestiques chez les enfants, saturnisme infantile, élaboration d'une pharmacie familiale de premiers soins, nutrition, travail sur le classement et regroupement des documents (ordonnance, carnet de maternité...), contraception, suivi de grossesse, premiers soins du nourrisson, vaccination, conduites addictives (tabac, alcool), mal être, soins dentaires, bonnes pratiques d'occupation d'une caravane (surchauffe, sécurité chauffage, fermeture des portes), prévention des pathologies ORL chez les enfants, lavage des mains. |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | <p><u>Éléments d'évaluation :</u></p> <p><u>Du processus :</u> ils doivent permettre de comprendre les points positifs ou difficiles de la mise en œuvre et de valider/ajuster la stratégie d'action : Moyens effectivement utilisés (humains, financiers). Descriptif du processus : préparation, durée, temps passé sur les lieux de vie, fréquence d'intervention. Nombre et type de prestations ou soins réalisés sur les aires. Qualité du processus : points forts/points faibles.</p> <p><u>De résultats :</u> évaluation des modifications des comportements. Questions posées par les bénéficiaires : nombre, thématique. Assiduité des bénéficiaires aux permanences. Nombre de personnes rencontrées. Modalités d'accompagnement vers le droit commun : prises de rendez-vous, nombre d'accompagnements physiques. Nombre d'interventions et types d'actions menées.</p> |
| Échéancier | Bilan au plus tard 2017 |

SANTÉ (Fiche commune avec GESTION DES AIRES)

FICHE ACTION n°Sa2 (Fiche commune Gestion des aires n°Ge4) : Recommandations en matière d'équipement des aires d'accueil

| | |
|--|---|
| Justification de l'action | Divers problèmes liés à l'équipement des aires d'accueil ont été rapportés (moyens de chauffage des blocs sanitaires inadaptés, piratage de l'eau des sanitaires, manque d'espaces ombragés, absence de local pour le régisseur...). Or la qualité de l'habitat est un élément déterminant de santé pour son occupant et un élément essentiel d'intégration sociale. |
| Objectifs | Améliorer la santé des résidents en améliorant leurs conditions de vie sur les aires d'accueil. Réaliser des actions de prévention du saturnisme infantile lié aux activités éventuelles de ferrailage des adultes. Réaliser une enquête par la DT41-ARS, en lien avec les gestionnaires et les collectivités locales, sur 5 aires d'accueil du département, pendant les périodes hivernale et estivale. Réaliser des travaux d'amélioration. <u>Nota</u> : les maîtres d'ouvrage concernés ont exprimé en réunion formelle de consultation du 5 avril 2011 leurs fortes réserves quant à la réalisation de travaux, la gestion quotidienne des aires créant déjà des déficits financiers. |
| Public ciblé | Gens du voyage situés sur les aires d'accueil |
| Pilote(s) | DT41-ARS pour la phase d'enquête sur l'échantillon d'aires. Chaque collectivité maître d'ouvrage d'aire d'accueil pour les travaux qu'elle décidera |
| Partenaires | DT41-ARS, gestionnaires |
| Lieux d'intervention | Aires d'accueil du département |
| Description des modalités des actions | Réaliser une enquête sur un échantillon d'aires pour : <ul style="list-style-type: none"> • évaluer l'adéquation des équipements présents avec les besoins de confort et de sécurité attendus, • évaluer les performances des équipements en place (chauffage, eau...), • rentabiliser au mieux les équipements et aménagements, • diminuer le coût des fluides supportés par les gens du voyage, • faire des préconisations pour les nouvelles aires ou lors de travaux des aires existantes pour limiter les frais de fonctionnement des collectivités tout en conservant les garanties sanitaires. <p>Les pistes de réflexion : économie d'eau (économiseur, état des joints), économie d'énergie (ampoule basse consommation, minuteur, calorifugeage des tuyaux, détartrage des ballons d'eau chaude sanitaire, isolation des blocs sanitaires)</p> |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | Nombre d'aires auditées. Nombre et types d'évolutions potentielles relevées. Rédaction d'une fiche conseil proposant notamment des pistes d'amélioration ou d'optimisation des performances des installations existantes. Nombre d'aménagements, par famille de travaux, effectués par an par les maîtres d'ouvrage des aires. |
| Échéancier | Audits avant 2013 |

SANTÉ

FICHE ACTION n°Sa3 :

Créer un répertoire des structures de soins et de prévention en matière de santé

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | Les lieux des permanences des services de santé et de prévention sont peu connus des gens du voyage, des gestionnaires d'accueil, des acteurs de santé entre eux. |
| Objectifs | <p>Améliorer l'information sur les services de santé de droit commun à disposition des gens du voyage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un répertoire des structures sanitaires et de prévention en matière de santé (lieux, téléphone, jours et heures de permanence). • Diffuser le répertoire aux mairies et gestionnaires des aires d'accueil. |
| Public ciblé | Gens du voyage, gestionnaires des aires d'accueil, collectivités en charge des aires d'accueil. |
| Pilote(s) | Groupe de « travail santé ». |
| Partenaires | Sans objet |
| Lieux d'intervention | Sans objet |
| Description des modalités des actions | Recensement des services de santé et de prévention, de leurs coordonnées et horaires d'ouverture : PMI (protection maternelle infantile), CPEF (centre de planification et d'éducation familiale), centres de vaccination, CPAM (caisse primaire d'assurance maladie), urgences hospitalières, cliniques, PASS (permanence d'accès aux soins de santé) |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | <p>Répertoire réalisé.</p> <p>Nombre de répertoires affichés sur les aires d'accueil et dans les mairies.</p> <p>Remontée d'informations liées à l'utilité, l'emploi du répertoire par les gens du voyage et par les gestionnaires des aires.</p> |
| Échéancier | Fin 2011 |

SANTÉ

FICHE ACTION n°Sa4 : Faciliter l'accès aux droits de l'assurance maladie

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Les gens du voyage, personnes souvent en situation de difficultés juridiques, familiales, sociales, économiques, sont plus vulnérables que la population générale à l'égard de la santé. - L'absence de couverture maladie constitue un frein à l'accès à la prévention et aux soins. - Le dispositif national CMU a représenté/représente un énorme progrès pour l'accès à la prévention et aux soins des gens du voyage. <p>Les associations locales en lien avec les gens du voyage traitent quotidiennement des demandes de renouvellement de la CMU et de la CMU-C.</p> |
| Objectifs | <p>Faciliter l'accès aux droits de l'assurance maladie. Faciliter l'accès à la prévention et aux soins.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la régularisation des demandes de CMU, CMU-C auprès de la CPAM du Loir et Cher. • Garantir la protection sociale, veiller à l'ouverture des droits aux prestations sanitaires (CMU, CMU-C). • Faciliter l'accès et la continuité des soins en s'assurant de l'ouverture des droits. |
| Public ciblé | Gens du voyage, associations, PASS. |
| Pilote(s) | CPAM. |
| Partenaires | Associations, PASS. |
| Lieux d'intervention | Associations, PASS, CPAM. |
| Description des modalités des actions | <p>- Les partenaires (associations, PASS), confrontés à des difficultés pour régulariser les dossiers, peuvent envoyer un mail au service Précarité de la CPAM, à l'adresse suivante : nicole.couet@cpam-blois.cnamts.fr Ou stephanie.parigino@cpam-blois.cnamts.fr. Ils peuvent demander aussi à ce que « Mme Couet en personne » les rappelle.</p> <p>Le service Précarité procédera alors à une analyse des dysfonctionnements remontés pour améliorer le dispositif (formation ou rappel auprès des agents...).</p> <p>- Étude par la CPAM de la possibilité d'identifier un référent gens du voyage.</p> <p>- Mise en place de points d'offre de services supplémentaires les après midi dans les centres CPAM de Mer, Lamotte Beuvron, Selles sur Cher et Salbris (ces points existent déjà à Blois, Romorantin-Lanthenay, Vendôme et les après midi à Blois Vienne).</p> <p>Lorsque l'assuré est reçu dans le cadre de l'offre de service, une aide peut lui être apportée au remplissage de son dossier, son dossier CMU est instruit et il repart avec sa carte vitale mise à jour.</p> |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dysfonctionnements remontés à la CPAM. - Nombre de dossiers difficiles régularisés (ouverture ou réouverture à la CMU/CMU-C). - Nombre de dossiers remplis par les associations et les travailleurs sociaux. |
| Échéancier | Bilan au plus tard 2017 |

SCOLARISATION/ILLETTRISME

FICHE ACTION n°Sc1 : Inscription et fréquentation scolaire

| | |
|--|---|
| Justification de l'action | Le lien entre les établissements scolaires des secteurs des aires d'accueil et les responsables de ces aires est à renforcer afin d'assurer un suivi constant et précis des inscriptions et de la fréquentation, |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que tous les enfants en âge de scolarisation soient effectivement scolarisés - Formation du personnel enseignant à l'accueil des enfants, activités proposées - créer un lien entre la municipalité, les familles, l'école (visite des lieux) |
| Public ciblé | Enfants des aires d'accueil Les familles Les écoles Les municipalités |
| Pilote(s) | IA – Responsables des aires d'accueil |
| Partenaires | Associations partenaires Mairies Écoles |
| Lieux d'intervention | Aire d'accueil Lieux de sédentarisation (pour les familles sédentarisées) |
| Description des modalités des actions | Dans le cadre d'un travail de proximité entre Établissements scolaires et aires d'accueil en lien avec l'Inspection de l'Éducation nationale, <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'inscription des enfants dans un établissement scolaire <ul style="list-style-type: none"> ◦ faciliter les démarches pour l'inscription scolaire • Faciliter la fréquentation scolaire <ul style="list-style-type: none"> ◦ Mise en place de ramassage scolaire au départ des aires d'accueil ◦ Permettre la restauration scolaire • Veiller à la régularité de la fréquentation <ul style="list-style-type: none"> ◦ mise en place des procédures d'alerte en cas d'absentéisme en lien avec les différents partenaires ◦ Relance le carnet de suivi scolaire (rôle pédagogique) |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'inscriptions constatés • Taux de fréquentations constatés |
| Échéancier | Mise en œuvre Rentrée 2011 |

SCOLARISATION/ILLETTRISME

FICHE ACTION n°Sc2:

Maîtrise des compétences de base et personnalisation des parcours

| | |
|--|--|
| Justification de l'action | Une scolarisation précoce et une adaptation aux élèves à besoins particuliers est nécessaire à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences indispensable à une future insertion sociale. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Former les enseignants d'école élémentaire à la scolarisation d'enfants du voyage - Créer des passerelles entre les collèges et les élèves inscrits au CNED |
| Public ciblé | <p>Enfants inscrits au CNED</p> <p>Enfants fréquentant les écoles élémentaires</p> |
| Pilote(s) | IA |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> - Responsables des aires d'accueil - Cellule CASNAV du Rectorat - Directeurs d'école et chefs d'établissements - Associations partenaires |
| Lieux d'intervention | Établissements scolaires |
| Description des modalités des actions | <p>Mise en place de stages de formation à destination d'écoles ou d'établissements pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - meilleure connaissances des publics accueillis - connaissance des adaptations nécessaires aux apprentissages - mise en place d'outils de suivi des apprentissages <p>Mise en place de conventions entre des collèges et le CNED pour assurer un suivi de l'enseignement à distance</p> |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | <p>Nombre de stages de formations</p> <p>Nombre de conventions</p> |
| Échéancier | Mise en place Rentrée 2011 |

SCOLARISATION/ILLETTRISME

FICHE ACTION n°Sc3 : Favoriser la scolarisation précoce et la fréquentation du collège

| | |
|--|---|
| Justification de l'action | Constat est fait des fortes réticences à la scolarisation à l'école maternelle et d'absence de scolarisation pour les enfants d'âge collège |
| Objectifs | Augmenter le taux de scolarisation en école maternelle Augmenter le taux de fréquentation au collège |
| Public ciblé | Enfants de trois à six ans Enfants d'âge collège |
| Pilote(s) | IA – Chefs d'établissements |
| Partenaires | Responsables des aires d'accueil Associations |
| Lieux d'intervention | Échelle départementale |
| Description des modalités des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres entre les familles et les écoles maternelles • Développer des actions au sein des collèges permettant l'entrée des enfants au sein des établissements : <ul style="list-style-type: none"> - aides particulières - ASSR, B2i • Actions pour favoriser le passage du CM2 à la 6ème |
| Exemples d'indicateurs d'évaluation des actions | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquentation en école maternelle • Nombre d'enfants ayant participé à des actions en collège • Nombre d'enfants scolarisés en CM2 fréquentant le collège |
| Échéancier | Bilan au plus tard 2017 |